



# Natation Synchronisée du Montreuillois

Siège social : Piscine de la CA2BM, Chemin Blanc 62170 Ecuire

Tel : 06.10.04.58.17 mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

Club agréé FFN n° 23706202017 DDJS : 62sp10.019

## Composition du dossier d'inscription

- Bulletin d'adhésion daté et signé (page 5 du dossier)
- Certificat médical d'aptitude aux activités de la natation en cours de validité (moins de 3 ans)
- Cotisation en chèques, bons vacances, bons CAF ou coupons sport. Pour le règlement par chèque, possibilité de paiement en 3 fois (3 chèques, datez les du même jour), le dernier encaissement de chèque pour le 30 .01. 2020 maxi.
- Autorisations parentales pour :
  - signer une licence
  - Droit à l'image
- Règlement intérieur lu et accepté

**A rendre complet avant le**  
**19 octobre 2019**

Merci et bonne saison à tous !



# Natation Synchronisée du Montreuillois

Siège social : Piscine de la CA2BM, Chemin Blanc 62170 Ecuire

Tel : 06.10.04.58.17 mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

Club agréé FFN n° 23706202017 DDJS : 62sp10.019

## 1. Inscriptions et cotisation

Le Délai pour rendre le bulletin d'adhésion et la cotisation est fixé au 19/10/2019

Adhésion/Cotisation = assurance/ Licence /entrée piscine...

Ne pas oublier de joindre un certificat médical d'aptitude à la natation synchronisée ainsi que les autorisations parentales. L'inscription ne sera définitive qu'après le paiement de la cotisation.

N.B : les nageuses n'ayant pas un dossier complet à la date fixée se verront refuser l'accès aux entraînements.

## 2. Tarif des inscriptions (licence comprise)

Le tarif des inscriptions dépend du nombre d'entraînement par semaine. Ce sont les entraîneurs qui décident du nombre de ceux-ci. Il peut évoluer en cours d'année. Dans ce cas, un réajustement de la cotisation sera demandé.

	<b>1 entraînement / semaine</b>	<b>2 entraînements /semaine</b>
<b>Adhésion membre actif</b>	<b>150 euros</b>	<b>195 euros</b>
<b>2ème enfant</b>	<b>120 euros</b>	<b>150 euros</b>
<b>3ème enfant</b>	<b>90 euros</b>	<b>120 euros</b>
<b>4ème enfant</b>	<b>60 euros</b>	<b>85 euros</b>

Vous avez la possibilité de régler en 2 ou 3 fois la cotisation, pour cela établir 2 ou 3 chèques à l'ordre de la natation synchronisée et mettre une date de dépôt au dos des chèques, sachant qu'ils seront encaissés avant la fin janvier (les coupons sports, bons de la caf et chèques vacances sont acceptés).

## 3. Les Entraînements

Ils ont lieu au jour et heure fixé par l'entraîneur, après constitution de groupes homogènes.

Les parents sont tenus de s'informer si l'entraînement a bien lieu avant de déposer leur fille sur le parking de la piscine. (Consulter le panneau infos du club ou l'affichage à la porte d'entrée) L'accès aux vestiaires est permis 10 minutes avant l'heure de l'entraînement avec autorisation de l'entraîneur et de l'agent d'accueil de la piscine. La carte magnétique personnalisée doit être passée dans la borne de contrôle des entrées.

- Responsabilité des parents : Un contretemps d'une des personnes de l'encadrement peut survenir, c'est pourquoi les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'une personne du club avant de laisser l'enfant rentrer dans la piscine ou salle de gym. Le club décline toute responsabilité envers l'enfant, s'il venait à rester seul sur le trottoir. Pendant les entraînements, les gradins ne sont pas accessibles aux parents mais la cafétéria est à votre disposition.



# Natation Synchronisée du Montreuillois

Siège social : Piscine de la CA2BM, Chemin Blanc 62170 Ecuire

Tel : 06.10.04.58.17 mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

Club agréé FFN n° 23706202017 DDJS : 62sp10.019

## 4. Déroulement des entraînements

L'entraîneur n'est responsable de ses nageuses qu'aux heures des entraînements et lorsqu'elles sont sur le bassin. L'accès et la sortie du bassin se font par les douches, il est strictement interdit de passer par le local des maîtres-nageurs.

Avant le début de l'entraînement les nageuses doivent attendre assises sur le banc côté gradins, les directives de l'entraîneur pour se mettre à l'eau. A l'issue de la séance, elles doivent quitter rapidement le bassin, sans courir. Après le rhabillage, elles attendent leurs parents dans le hall d'entrée. L'entraînement reste à l'appréciation de l'entraîneur.

## 5. Manifestations et tests de l'école de natation française

Pour les tests fédéraux, le calendrier sera affiché dans la vitrine du club. Vous devez la consulter régulièrement. Le choix de participation des nageuses aux tests appartient à l'entraîneur. Pour les manifestations locales, gala des papas et autres, les dates seront arrêtées ultérieurement.

## 6. Divers

Si vous avez des questions concernant les entraînements ou le fonctionnement de notre activité, n'hésitez pas à venir nous voir. Un membre du comité tiendra une permanence aux heures des entraînements jusqu'au 03 octobre, mais aussi par mail :

Notre adresse mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

## 7. Equipements

Le bonnet de bain et les lunettes sont obligatoires pour les entraînements. Il est recommandé d'avoir des claquettes aux pieds, des vestiaires au bassin.

## 8. Règlement intérieur de la Natation Synchronisée du Montreuillois

Article 1 : La Natation Synchronisée du Montreuillois est constituée de :

- d'un comité composé d'un président, un secrétaire, un trésorier, et d'au moins 6 membres de bureau
- d'un ou plusieurs animateurs/entraîneurs et de nageurs et nageuses classés en différents groupes

La section est affiliée à la Fédération Française de Natation. Les conditions de l'admission des membres sont les suivants :

- Accepter le présent règlement et respecter les règlements de la piscine et du Cosec
- Etre présenté par l'entraîneur et agréé par le comité
- Régler la cotisation annuelle dans le mois qui suit l'inscription, qui est fixée chaque année en AG
- Avoir une autorisation des parents pour les mineurs et un certificat médical de moins de 3 mois
- le non-paiement de la cotisation entraînera l'exclusion du club

Article 2 : Une assemblée générale est prévue chaque année. Doivent être convoqués tous les membres de l'association. Sont également invités les parents et amis.



# Natation Synchronisée du Montreuillois

Siège social : Piscine de la CA2BM, Chemin Blanc 62170 Ecuire

Tel : 06.10.04.58.17 mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

Club agréé FFN n° 23706202017 DDJS : 62sp10.019

Elle a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice, de procéder au renouvellement du tiers sortant des membres du comité, d'adopter la politique à suivre pour la saison sportive, d'homologuer le calendrier sportif préparé par le comité directeur et l'entraîneur.

Article 3 : Sont électeurs les licenciés âgés de 16 ans dans l'année ou l'un des parents pour les moins de 16 ans

Article 4 : Le comité se réunit régulièrement sur convocation du président. Il se prononce sur toutes les admissions ou radiations des membres de l'association. Il autorise le président et le trésorier à faire tout achat.

Article 5 : Les entraîneurs sportifs dépendent directement du président en ce qui concerne leurs activités. Ils assistent de droit aux séances du comité. Ils doivent diriger leurs entraînements suivant la politique définie en AG. Ils sont seuls juges en ce qui concerne le mode et la cadence de l'entraînement des divers groupes de nageuses. Ils proposent au comité le calendrier sportif de la saison. Ils préparent les rencontres sportives et manifestations et décident du choix des nageurs ou nageuses ainsi que des épreuves. Ils ont toute autorité nécessaire pour assurer la discipline durant les entraînements.

Les entraîneurs peuvent prendre des sanctions pour les motifs suivant :

- tenue inconvenante, mauvaise volonté, absences non motivées.
- 3 absences non justifiées pourront entraîner l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation. Les sanctions sont ainsi graduées :
  - > avertissement oral
  - > blâme
  - > exclusion entérinée par le comité.

Article 6 : les membres actifs doivent respecter le règlement du club, suivre régulièrement les entraînements, en cas d'indisponibilité, il est recommandé de se faire excuser, Ils doivent obéir à l'entraîneur ou aux membres du comité et ne doivent nuire à la réputation des autres membres. Ils doivent participer activement aux compétitions, manifestations que la section organise ou à laquelle elle participe.

Article 7 : La Natation Synchronisée du Montreuillois ne pourra être tenue responsable :

- des accidents de trajets pour participer à l'activité ou les compétitions
- des accidents survenus pour le non-respect des règlements de la piscine et du club
- si le club n'organise pas de déplacement en bus des membres inscrits en compétition, les parents devront accompagner leur enfant sur le lieu de la compétition à l'heure fixée par la convocation.

Article 8 : Les parents des nageurs et nageuses de moins de 18 ans sont tenus de s'informer :

- Si l'entraînement a bien lieu avant de déposer l'enfant à la piscine (panneau infos club ou porte d'entrée)
- des informations en général sur le fonctionnement du club
- Afin de ne pas perturber les entraînements, les parents ne pourront pas accéder aux gradins pendant les séances. Ils pourront attendre à la cafétéria dans le hall de la piscine (y compris l'école de natation synchronisée)

Article 9 : Tout membre qui désire se retirer du club, doit en faire part par écrit au président. Il pourra demander à être entendu par le comité qui est le seul qualifié pour accepter les démissions ou exclusions.



# Natation Synchronisée du Montreuillois

Siège social : Piscine de la CA2BM, Chemin Blanc 62170 Ecuire

Tel : 06.10.04.58.17 mail : nsm1920@hotmail.com

Notre site internet : <http://nsmontreuillois.fr>

Club agréé FFN n° 23706202017 DDJS : 62sp10.019

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Adresse mail : (merci de préciser l'adresse mail des 2 parents si séparés)

Taille en cm :

Taille T-Shirt :

Taille Maillot :

Taille Short :

*Demande mon adhésion/l'adhésion de mon enfant à la Natation Synchronisée du Montreuillois et m'engage à respecter les règlements de la piscine, du club et de la F.F. de Natation.*

Je joins mon règlement en :

\* Espèces : \_\_\_\_\_ €

\*  1 – 2 ou 3 chèques : \_\_\_\_\_ €

\*Coupons sports : \_\_\_\_\_ €

\* Chèques vacances : \_\_\_\_\_ €

\* Bons CAF : \_\_\_\_\_ €

*Certificat Médical*

*Je désire souscrire à l'option assurance complémentaire que propose la FFN : je remplis le formulaire groupe MDS et joint le chèque séparément.*

*Je ne désire pas souscrire à l'option de l'assurance complémentaire.*

Autorisations

*Je soussigné ..... autorise*

*Adhésion à la Section Natation Synchronisée et signature de la licence à la Fédération Française de Natation*

La prise de vue d'un mineur et l'utilisation d'images le représentant :    oui    non

Atteste avoir pris connaissance et approuver le règlement intérieur

*Pour moi-même ou mon enfant.....*

Signature :

Cadre réservé au club

1 entraînement/semaine

2 entraînements/semaine

Règlement : \_\_\_\_\_

Date du certificat médical : \_\_\_\_\_

Autorisations signées

Acceptation du règlement intérieur

Saison : 20\_\_\_/20\_\_\_